

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 18
- pouvoirs : 3
- absents : 2
- prenant part à la délibération : 21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

Le 13 avril 2022, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 06 avril 2022 - **Date de l'affichage :** 15/04/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, LONVIS Dominique à MARTIN Jean-Maurice, MEJEAN Pierre à VERGNET Anne

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane

M. Nicolas VOISIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_04 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascal CONGE

Afin de maintenir la continuité du service public, le recrutement d'un responsable des services techniques s'avère nécessaire.

Suite aux entretiens individuels, le profil d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet a été validé.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la création de ce poste.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Vu la procédure de recrutement d'un responsable des services techniques,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'APPROUVER la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Article 2 : D'ADOPTER la modification du tableau des emplois de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 034-200086296-20220413-DEL2022_04-DE

MAIRIE D'ENTRE-VIGNES - TABLEAU DES EFFECTIFS AU /10/2021						
Grade	Catégorie	Durée Hebdomadaire du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (titulaire ou non titulaire)	Poste Budgétaire	Poste Occupé (Equivalent TP)
Filière Administrative						
Attaché	A	35	Secrétariat Général / D.G.S.	Titulaire	1	Vacant
Rédacteur	B	35		Titulaire	1	Vacant
Rédacteur Principal 1e classe	B	35	Secrétariat Général	Titulaire	1	1
Adjoint Administratif						
- Principal 1ere classe	C	35	Accueil	Non titulaire	1	Vacant
- Principal 2e classe	C	35	Responsable Administratif et financier	Titulaire	1	1
- Adjoint Administratif	C	28	Facturation Comptabilité	Titulaire	0,8	0,8
	C	35	Accueil	Titulaire	2	2
	C	28	Secrétaire	Non titulaire	0,8	0,7
	C	24	Agent animation multimédia polyvalent	Non titulaire	0,7	0,7
	C	20	Agent administratif	Non titulaire - Contrat aidé	0,57	0,57
	C	20	Accueil	Agent saisonnier	0,57	0,57
Effectifs filière					9,87	7,34
Filière Technique						
Technicien Territorial	B	35	Responsable des Services Techniques	Titulaire	1	Vacant
Adjoint Technique						
- Principal 1ere classe	C	35	Responsable des Services Techniques	Titulaire	1	1
	C	35	Agent technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Chef d'équipe Technique	Titulaire	1	Vacant
	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	25	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	0,71	0,71
	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	3	2 (1 vacant)
	C	35	Agent Technique Polyvalent	Agent Saisonnier	1	1
	C	35	Agent Technique Polyvalent	Non titulaire - Contrat aidé	2,00	2,00
	C	35	Agent Technique Polyvalent Cantine	Titulaire	1	1
	C	35	Périscolaire / CCAS	Titulaire	1	1
	C	12	Agent Entretien	Titulaire	0,34	0,34
	C	35	Agent Entretien	Titulaire	1	1
	C	20	Agent Entretien	Non Titulaire	0,57	0,57
	C	12	Agent Entretien	CCD temporaire sur	0,34	0,34
C	35	Agent Entretien	Vacataire	1	1	
Effectifs filière					11,06	8,63
Filière Animation						
Animateur	B	30	Responsable ALAE	Titulaire	0,86	0,86
Adjoint Animation	C	35	Coordinateur Enfance, Jeunesse et Famille	Titulaire	1,00	1,00
Adjoint Animation	C	13	Agent animation	CCD temporaire sur	0,37	0,37
Effectifs filière					2,23	2,23
Filière Sociale						
ATSEM						
-Principal 1ere classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	1
-Principal 2eme classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	0,9
Effectifs filière					2,00	1,90
Filière Culturelle						
Adjoint du Patrimoine	C	35	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire	1	1
Effectifs filière					1,00	1,00